



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 26 avril 2010***  
**D - 20100234**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/04/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 26 avril Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*présent jusqu'à 15 h 35*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD (*présente à partir de 16 h 25*), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean-François BERTHOU, M. Guy ACCOCEBERRY, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Pierre HURMIC,

***Fourniture de pièces détachées accessoires et prestations de réparations. Signature des marchés. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la maintenance des véhicules et engins, gérée par le parc-auto, la Direction des Achats et Marchés a lancé un nouvel appel d'offres ouvert, suite à l'infructuosité de certains lots, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par ce service, afin d'acheter des pièces détachées et faire réaliser des prestations de réparations.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 12 : fourniture de piles, d'accumulateurs électriques et de matériels connexes pour tous types de véhicules et engins de la Mairie de Bordeaux  
La dépense annuelle est estimée à 20 000 € T.T.C.  
Société ENERGIE BATTERIES TECHNOLOGIE qui consent des remises de 20 à 50 % sur catalogue.

Lot n° 15 : acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparation pour véhicules légers de marque TOYOTA  
La dépense annuelle est estimée à 8 000 € T.T.C.  
Faute de réponse, ce lot est infructueux et fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot n° 24 : acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires pour véhicules et engins de marque BELLIER  
La dépense annuelle est estimée à 20 000 € T.T.C.  
ETABLISSEMENTS BOUTEVILLE qui consent une remise de 15 % sur catalogue.

Lot n° 29 : acquisition de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparation pour véhicules légers et utilitaires légers de marque FIAT et autres marques associées.  
La dépense annuelle est estimée à 5 000 € T.T.C.  
Société AD GIRONDE qui consent des remises de 22 % à 60 % sur catalogue.

Lot 32 - Fourniture de pièces détachées, outillages, accessoires et prestations de réparation pour balayeuse et laveuse de voirie de marque EUROVOIRIE  
La dépense annuelle est estimée à 11 500 € T.T.C.  
Société HYDRAULIQUE AQUITAINE qui consent une remise de 10 %.

Les marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée de un an reconductibles expressément 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics. Ce type de marché permet à la Ville de Bordeaux de ne pas être engagée financièrement par un montant minimum. En effet, les services concernés ne sont pas en mesure de faire une prévision à long terme concernant principalement l'achat de pièces détachées et de réparations à effectuer sur les matériels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 60632, 61551.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 avril 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**

